

Semaine européenne de la vaccination du 24 au 30 avril 2023 : le point sur les couvertures et l'adhésion vaccinales en Occitanie

A l'occasion de la semaine européenne de la vaccination, moment fort de l'année pour promouvoir la vaccination, le Ministère de la Santé et de la Prévention, Santé publique France et l'Agence régionale de santé Occitanie souhaitent encourager la vaccination qui demeure le moyen de prévention le plus efficace pour se protéger contre certaines infections graves, et pour diminuer le risque d'épidémie. Santé publique France publie ce jour les données d'adhésion vaccinale en population générale et les couvertures vaccinales 2022 au niveau régional et départemental. La Semaine européenne de la vaccination est pilotée par l'ARS Occitanie en région et coordonnée par le Ministère de la Santé et de la Prévention et Santé publique France au niveau national. Cette semaine vise à sensibiliser et informer la population sur les recommandations vaccinales, les actions menées en Occitanie et les ressources existantes telles que le calendrier de vaccination simplifié et les sites [vaccination-info-service.fr](https://www.vaccination-info-service.fr) pour le grand public et les professionnels de santé.

L'adhésion à la vaccination en population générale reste faible en Occitanie

Santé publique France publie les dernières données relatives à l'adhésion à la vaccination en Occitanie afin d'orienter et de développer des actions visant à promouvoir la vaccination auprès de la population.

En 2021, 81,2 % des personnes interrogées en Occitanie déclaraient être favorables à la vaccination en général. L'Occitanie fait partie des régions pour lesquelles l'adhésion vaccinale est la plus faible.

Nourrissons, enfants et adolescents : les couvertures vaccinales dans votre région

Chez les nourrissons nés à partir du 1er janvier 2018, pour lesquels s'applique l'extension de l'obligation vaccinale, on observe :

- Une couverture vaccinale de 84 % pour la 2^{ème} dose du vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole à l'âge de 33 mois (enfants nés en 2020) et de 92 % pour la 1^{ère} dose du vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole à l'âge de 33 mois (enfants nés en 2021) + 1,2 points par rapport à 2018
- Une couverture vaccinale 90 % pour la 3^{ème} dose du vaccin hexavalent (diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, Haemophilus influenzae b et hépatite B) à l'âge de 21 mois (enfants nés en 2021) +1,5 points par rapport à 2019

Depuis juin 2022, la recommandation de vacciner tous les nourrissons contre les infections invasives à méningocoque de type B, à partir de 2 mois et avant l'âge de 2 ans, est inscrite dans le calendrier des vaccinations. La couverture vaccinale au moins une dose à 8 mois contre le méningocoque B était de 46 %.

Chez les enfants et adolescents nés avant l'entrée en vigueur de la loi, une augmentation de la couverture vaccinale a été observée entre 2021 et 2022 du rattrapage de la vaccination contre le méningocoque C dans toutes les tranches d'âges au-delà de 4 ans, plus marquée chez les 10-14 ans.

Infections à papillomavirus : priorité pour les classes de 5^{ème} dès la rentrée 2023

La vaccination contre les infections à papillomavirus (HPV) prévient jusqu'à 90 % des infections HPV à l'origine de cancers du col utérin, de la sphère uro-génitale (pénis) et de certains cancers de la sphère ORL.

En 2022, la couverture vaccinale contre les infections à HPV était de 45 % pour une dose chez des filles âgées de 15 ans et 40 % pour le schéma complet chez les filles âgées de 16 ans en Occitanie. La vaccination pour la première dose chez les jeunes filles de 15 ans nées en 2007 a augmenté de 5 points par rapport à celles nées en 2006. Chez les jeunes garçons, la vaccination contre les infections à HPV est recommandée depuis deux ans. La couverture vaccinale est de : 12 % pour la première dose à 15 ans versus 8 % en 2021.

Le Président de la République a récemment annoncé la généralisation d'une campagne de vaccination gratuite contre les infections à papillomavirus humain pour les filles et les garçons dans les classes de 5^{ème} dès la rentrée 2023. L'expérimentation menée en région Grand-Est a confirmé l'efficacité d'un tel dispositif sur l'acceptabilité et l'accessibilité de la vaccination.

Une vaccination antigrippale insuffisante chez les personnes à risque

Lors de la saison 2022-2023, la couverture vaccinale des personnes à risque de grippe sévère était de 56% en région Occitanie. Elle était de 30 % chez les personnes à risque âgées de moins de 65 ans et de 55,7 % chez les personnes âgées de 65 ans et plus.

Les couvertures vaccinales contre la grippe, restaient ainsi insuffisantes chez les personnes présentant des facteurs de risque, inférieures à l'objectif de vaccination de 75% fixé par l'OMS.

Les nouveautés du calendrier vaccinal 2023

- **La vaccination contre les Rotavirus**, principaux responsables des gastro-entérites aiguës virales hivernales, **est désormais recommandée chez l'ensemble des nourrissons de 6 semaines à 6 mois**, selon un schéma vaccinal adapté au vaccin utilisé. La vaccination permet de les protéger des diarrhées parfois graves, pouvant nécessiter une hospitalisation. Consultez le dépliant [Gastroentérite à rotavirus du nourrisson : les 5 bonnes raisons de se faire vacciner](#) et le site dédié aux professionnels de santé : professionnels.vaccination-info-service.fr
- **La vaccination annuelle contre la grippe saisonnière peut être proposée aux enfants sans comorbidité** âgés de 2 à 17 ans révolus.
- L'article 33 de la loi de financement de la sécurité sociale a étendu les compétences des professionnels de santé non médecins en matière de vaccination. Ces nouvelles compétences devraient être effectives dans le courant de l'année 2023.

Elaboré par le ministère chargé de la Santé, après avis de la Haute autorité de santé (HAS), le calendrier des vaccinations rassemble les recommandations vaccinales, générales et particulières, applicables en fonction de l'âge : [calendrier des vaccinations 2023](#) à destination des professionnels de santé et [calendrier 2023 simplifié](#), à destination du grand public.

Depuis 2022, le carnet de vaccination électronique est inclus dans l'espace numérique en santé « [Mon espace santé](#) ». Il permet aux professionnels comme aux usagers de renseigner les vaccinations réalisées et de connaître les prochaines vaccinations prévues selon l'âge.

[Consultez le Bulletin de santé publique Vaccination en France](#)

[Consultez le Bulletin de santé publique Vaccination en Occitanie](#)

Les indicateurs de couverture vaccinale sont disponibles sur le site [Géodes](#)

Vaccination-info-service.fr : un site de référence accessible à tous

Le site de référence sur la vaccination, [Vaccination-info-service.fr](https://vaccination-info-service.fr), permet à chacun d'accéder à des informations factuelles, pratiques et scientifiques sur la vaccination aux différents âges de la vie, avec des focus par maladie et des ressources vers des contenus fiables. Régulièrement actualisé, il a été enrichi, notamment avec les nouveautés du calendrier vaccinal. **Le site dispose également d'un « Espace Pro », spécialement conçu pour les professionnels de santé, acteurs essentiels de la vaccination.**

[Découvrez le programme de la Semaine européenne de la vaccination en Occitanie](#)



Contacts presse

Agence régionale de santé Occitanie

Vincent DROCHON (Montpellier) : 06 31 55 11 77 / vincent.drochon@ars.sante.fr

Sébastien PAGEAU (Montpellier) : 06 82 80 79 65 / sebastien.pageau@ars.sante.fr

Anne CIANFARANI (Toulouse) : 07 60 37 01 19 / anne.cianfarani@ars.sante.fr

Santé publique France - presse@santepubliquefrance.fr

Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 - Marie Delibéros : 01 41 79 69 61 - Charlène Charbuy : 01 41 79 68 64

Cynthia Bessarion : 01 71 80 15 66

